



HAL
open science

Identité d'établissement et scolarité : étude comparative entre des élèves de collèges privés et publics

Rozenn Rouillard

► To cite this version:

Rozenn Rouillard. Identité d'établissement et scolarité : étude comparative entre des élèves de collèges privés et publics. 2ème conférence internationale Education, Economie et Société, Jul 2010, Paris, France. hal-01190733

HAL Id: hal-01190733

<https://hal.science/hal-01190733>

Submitted on 3 Sep 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Identité d'établissement et scolarité : étude comparative entre des élèves de collèges privés et publics

Rozenn Rouillard

Université de Rennes 2 – France

rozenrouillard@wanadoo.fr

Résumé

L'existence d'effets, positifs ou négatifs, liés à une scolarisation dans l'un des secteurs d'enseignement conduit à voir dans les inégalités scolaires le poids de l'origine sociale, mais aussi le fruit de différences entre contextes de scolarisation. Dans le territoire breton de forte implantation du secteur privé et d'« excellence scolaire », se pose la question des conditions de l'efficacité scolaire. Au-delà de la composition sociale des établissements scolaires, la recherche porte sur les liens entre leur identité organisationnelle et les scolarités de collégiens. À partir de l'étude de quatre établissements bretons, la méthodologie d'enquête est essentiellement qualitative par une approche ethnographique auquel s'ajoute un complément quantitatif. La lecture des secteurs d'enseignement au prisme de l'identité d'établissement considère le collège comme le résultat d'une combinaison construite de composantes, colorant la scolarité des élèves, car ces derniers s'approprieraient en partie la définition identitaire de leur établissement.

Mots clés : Collège – Secteur d'enseignement – Effet établissement – Elèves

1. Introduction

En France, depuis une cinquantaine d'années, les transformations institutionnelles du secteur privé et l'évolution de ses fonctions ont entraîné un rapprochement avec le secteur public. Hier et de plus en plus aujourd'hui, les établissements privés qui relèvent à 95% de la confession catholique tendent à être banalisés dans le paysage scolaire. Le recours au dit « zapping scolaire » ne cesse en effet d'augmenter : environ 40 % des élèves d'une génération parvenus en terminale ont fréquenté au moins une année une école privée. Cet aspect de banalisation de l'enseignement catholique se révèle encore plus prégnant dans les régions de forte implantation du secteur privé d'enseignement, notamment en Bretagne, où plus de 40 % des élèves du second degré y sont scolarisés. La constitution d'un ensemble scolaire sectorisé conduit à nous questionner sur les variables de différenciation des établissements privés et publics, d'autant plus que l'efficacité comparée des deux secteurs d'enseignement soulève des résultats de recherche dissonants.

2. Le secteur privé : objet vif, peu et diversement étudié

Ce réseau d'enseignement n'a fait l'objet en France que de rares études aux orientations disciplinaires et théoriques diverses. D'une approche historique et institutionnelle (Tanguy, 1972, Prost, 1982) en passant par une analyse du choix

du secteur de scolarisation (Ballion, 1982 ; Langouët & Léger, 1997 ; van Zanten, 2009), des sphères professionnelles des enseignants du privé et du public (Tapernoux, 2001 ; Jaboin, 2003) ou par une comparaison de l'efficacité des deux secteurs, le champ de la connaissance sur le secteur privé d'enseignement est aujourd'hui encore peu développé. Quelques raisons peuvent être avancées. Le privé, en quelque sorte « point aveugle » de la recherche en France, et ses rapports avec le public s'inscrivent au centre de débats historiques et politiques. Les lois scolaires ont toujours dû se positionner par rapport à la place de l'enseignement privé en France. Au cœur de la « querelle scolaire », plus sensible autrefois que de nos jours, subsistant de façon souterraine, l'école privée a été et reste encore un facteur important d'évolution de l'institution scolaire. Le double système d'enseignement qui existe aujourd'hui est paradoxalement né avec les lois de la III^{ème} République (1882, 1886, 1889) car, si ces dernières instaurent l'école publique, gratuite et obligatoire, elles ne mettent pas pour autant fin au système scolaire antérieur et permettent le maintien du réseau privé. La « question scolaire », c'est-à-dire les projets d'aide financière aux écoles libres, rythme la vie politique française. La loi Debré du 31 décembre 1959 institue notamment des contrats passés entre l'État et les établissements privés du premier et du second degré qui le souhaitent : le contrat simple et d'association. Le secteur privé regroupe actuellement pour l'essentiel des établissements sous contrat d'association, ce qui les associe à l'exécution d'un service public. Comme l'indique Ferdinand Bellengier (2004, p. 34), « le régime des contrats fait maintenant partie du paysage dans le système éducatif français. Construction originale, il a voulu préserver la spécificité des établissements privés, en leur permettant en particulier de conserver leur "caractère propre", mais il a aussi contribué à rapprocher sensiblement les établissements publics et les établissements privés au fil des années ». Cette modification du statut de l'école privée s'accompagne d'un changement de ses fonctions (Prost, 1982). La France tient finalement à sa « dualité scolaire » (Tanguy, 1972), suscitant des débats et manifestations passionnés, par exemple en 1984 dans un mouvement populaire de défense de l'enseignement libre.

Au niveau scientifique, le double système de scolarisation fait aussi l'objet de questionnements, notamment sur l'efficacité comparée des deux secteurs avec une interrogation qui guide ceux-là : le lien entre origine sociale et réussite scolaire joue-t-il avec la même force dans les deux secteurs ? Dans les années 1980, les premières études françaises consacrées à la question des différences de réussite scolaire selon le secteur de scolarisation montrent un bénéfice des élèves des classes populaires à être scolarisés dans le réseau privé et des écarts sociaux de réussite moindres entre les enfants de cadres et les enfants d'ouvriers, d'employés « fidèles » au secteur privé. A partir d'une étude d'un panel de collégiens des années 1970, il apparaît qu'au-delà du recrutement social, la fréquentation de l'école privée est associée, aux différents stades de la scolarité, à de meilleures trajectoires scolaires : les élèves du privé atteignent plus souvent et plus rapidement le niveau de la quatrième ou de la seconde (Langouët & Léger, 1994). La problématique de socialisation scolaire des jeunes d'origine populaire en collège privé est alors au cœur des questionnements autour du succès des établissements privés (Ben-Ayed, 1998). Cependant, les réussites différentielles qui sont à l'avantage des classes modestes dans les écoles privées sont fortement atténuées, voire contrecarrées, par des recherches plus récentes introduisant d'autres variables de contrôle (Tavan, 2001 ; Caille, 2004). De plus, les conclusions sont distinctes selon les moments du cursus et

les zones d'implantation du secteur privé. Les questionnements sont donc aussi méthodologiques avec la mise en exergue de variables cachées, exigeant de travailler avec des données relatives aux inputs éducatifs plus fournies. Mathieu Valdenaire (2004) évoque des résultats affectés par des biais tenant aux caractéristiques inobservables des élèves : « On peut rendre compte d'une partie des différences entre les élèves du privé et du public, mais toutes ces différences, notamment celles pertinentes pour expliquer la réussite scolaire, ne sont pas observables, ou non synthétisables statistiquement » (p. 9). En définitive, que les effets soient positifs ou négatifs, les écarts de réussite selon le secteur d'enseignement méritent d'être questionnés, car le contrôle des caractéristiques sociodémographiques ne parvient pas toujours à annuler l'influence spécifique du privé. « Ces écarts ne peuvent pas tenir seulement à des effets de composition non pris en compte, mais relèvent bien d'"effets de secteur" » (Tavan, 2001, p. 100). La quasi-totalité des travaux portant sur la comparaison des deux systèmes de scolarisation se place au niveau macrosociologique, et montre les limites de la méthodologie quantitative à comparer les deux secteurs, d'où les enjeux de la focale microsociologique de cette recherche doctorale visant à comparer les modes organisationnels propres à chaque secteur, en dépassant le cadre strictement individuel des comportements pour prendre en compte leurs interactions et le cadre institutionnel dans lequel ils se déroulent.

3. Du recrutement social à l'identité organisationnelle

3.1. L'établissement et son fonctionnement : combinaison construite de composantes

Les réussites différenciées entre les élèves inscrits dans les collèges privés et ceux scolarisés dans le secteur public interrogent, particulièrement au niveau de l'impact du contexte de scolarisation (Duru-Bellat & Mingat, 1988). Si le poids de l'origine sociale est déterminant dans la construction des inégalités de parcours et de réussite scolaires, il ne suffit pas. Le type d'établissement joue un rôle non négligeable surtout pour les élèves les plus justes scolairement. Aujourd'hui, on ne peut plus considérer le cadre scolaire comme homogène ou sans effets sur le déroulement des cursus. A cet égard, les observations empiriques sont incontournables, car pour comprendre les scolarités, nous sommes face à une importance grandissante de l'expérience au quotidien de l'école que nous supposons liée en partie à une identité organisationnelle (Draelants, 2007). La recherche insiste ainsi sur le rapport des élèves à l'établissement et ses résonances, marquées par les caractéristiques sociodémographiques des élèves, leurs performances et trajectoires scolaires, aspirations, jugements de l'établissement fréquenté, les interactions entre pairs et avec les différents acteurs du collège. Au-delà de la composition sociale des établissements scolaires, dans quelle mesure leur identité organisationnelle joue un rôle dans la scolarité des élèves (expérience, valeur et trajectoire scolaires) ? Cette lecture des secteurs d'enseignement au prisme de l'identité d'établissement envisage le collège comme le résultat d'un travail de construction spécifique (Cousin, 1993). Chaque espace scolaire implanté dans une zone spécifiée et spécifique a ses règles et ses équilibres propres, avec un univers de discours, de pratiques propres à ses membres, un système interne et externe d'interactions, un style de

direction, une implication et mobilisation des acteurs, un projet pédagogique et éducatif, des objectifs et des représentations, des valeurs partagées par ses membres. A partir de là, il produit des effets qui ne peuvent être totalement réduits à ses variables de composition, mais tiennent au fait qu'il est une configuration particulière de variables (Dubet, Cousin, & Guillemet, 1989 ; Grisay, 1993 ; Paty, 1997), et cette combinaison construite de composantes qui va nous permettre de comprendre des trajectoires différentes d'élèves de valeur scolaire et de milieu social comparables. Il s'agit de considérer l'efficacité comme résultante d'un processus de construction, par les acteurs concernés, d'une représentation des objectifs et des effets de leur action commune.

3.2. Enquête microsociologique

À partir de l'analyse de quatre établissements bretons, la méthodologie d'enquête est essentiellement qualitative auquel s'ajoute un complément quantitatif. Pendant l'année scolaire 2008/2009, l'enquête de terrain se déroule dans quatre collèges de tailles différentes, où il s'agit de comparer, par couple, des collèges privés et des collèges publics situés dans une même commune, implantés en milieu rural (commune autour de 2 000 habitants) ou urbain (petite ville d'environ 10 000 habitants), dont la sociologie des élèves montre une surreprésentation des PCS défavorisées (plus de 30 %) au regard de la moyenne académique. L'approche ethnographique des secteurs public et privé d'enseignement en Bretagne se veut porteuse d'horizons nouveaux, avec les règles et enjeux inhérents à l'association de cet objet de recherche et ce choix méthodologique. Comprendre comment deux collèges privés et deux collèges publics de deux communes fonctionnent de l'intérieur requiert l'entrée et l'immersion de l'ethnographe dans des milieux en concurrence (Woods, 1990). La conquête de son espace-temps d'enquête exige l'acquisition d'un ensemble de réflexes qui permet de déceler l'implicite de la vie sociale dans les établissements enquêtés et d'adopter une position, un langage propre à chaque monde. Explorer des constructions locales nécessite par conséquent des ajustements quotidiens de la part du chercheur. Chaque terrain est approprié en tant que lieu, objet et pratique : il ne s'agit pas de se focaliser sur la dualité public/privé, mais sur l'unité éducative et sociale que constitue chaque établissement dans son environnement propre. L'observation directe porte sur des « univers de relations » (Beaud & Weber, 2003, p. 39) qui sont plus spécifiquement étudiés dans deux classes de chacun des collèges. L'enquêteur suit ainsi une classe de sixième et une classe de troisième dans les quatre établissements. Le recueil de données repose sur près de quatre-vingt entretiens avec les acteurs de l'institution scolaire (chefs d'établissement, enseignants, conseillers principaux d'éducation, surveillants, élèves) et des observations dans divers lieux (en classe, dans la cour, au self, à la vie scolaire, l'administration). A ce corpus s'ajoute une trentaine d'interviews avec des parents d'élèves des classes suivies pour comprendre l'image organisationnelle du collège choisi et leurs rôles dans la scolarité de leur enfant. L'orientation du regard du chercheur est localisée, microsociologique et attentive à la subjectivité des acteurs, à leurs langages, places, pratiques sociales, en étant présent dans la situation où elles se développent et en interrogeant les enquêtés. En fin d'année scolaire, des questionnaires ont été passés aux collégiens et professeurs des quatre écoles. Les réponses permettent d'obtenir une perspective d'ensemble du niveau de

contexte choisi qu'est l'établissement, et de l'échelle de comparaison établie qu'est le secteur.

3.3. Perspectives croisées

Loin de considérer les secteurs d'enseignement comme deux entités homogènes, cette démarche comparative souhaite caractériser les ressemblances et différences en fonction des axes d'étude retenus, afin d'apporter notamment une connaissance inédite sur les logiques de fonctionnement d'établissements privés. Il s'agit plus globalement de saisir l'identité d'établissements privé et public, et ses liens avec les scolarités d'élèves. En s'intéressant à toutes les scènes d'un établissement scolaire, le chercheur étudie les places des divers types d'acteurs et la répartition des pouvoirs au sein de chaque collège des deux secteurs. Par exemple, la pluralité des missions des personnels des établissements privés rend l'organisation moins hiérarchique et plus globale. De plus, dans le modèle de la dynamique identitaire organisationnelle (Hatch & Schultz, 2002), l'identité du secteur privé est plus proche du modèle communautaire, en ce sens que le dialogue entre l'image organisationnelle et la culture organisationnelle est porté par les acteurs du collège privé et ses usagers. On peut alors penser que certains jeunes de classe populaire intègrent mieux l'établissement privé, car il existe moins de distorsion entre ce qu'ils vivent à l'école et leur socialisation familiale : des liens facilités entre deux mondes plus proches. La « communauté scolaire », en rapport avec un modèle de mobilisation collective dans l'établissement, relève d'un « idéal diffus » dans le secteur public, alors qu'il est « spontanément développé par l'enseignement privé, dont un des arguments est la supériorité de l'éducation sur l'instruction » (Derouet, 1987, p. 99). A contrario, l'unité éducative et sociale plus forte des collèges privés observés entraînent une crainte chez une partie des élèves de « l'après », du lycée, et le sentiment de ne pas vouloir quitter le collège. Dans le secteur public, les liens entre image et culture sont moins articulés et incorporés : le fonctionnement des collèges publics se révèle plus proche du modèle bureaucratique, mais aussi plus proche d'une ouverture vers l'extérieur, ce qui engendre des élèves plus informés sur les voies possibles après le collège. Il s'avère aussi que l'implantation géographique du collège et ses liens avec l'extérieur entraînent des aspirations plus ou moins élevées des élèves. Le contexte de scolarisation crée alors un environnement particulier qui colore la scolarité des élèves, car ces derniers s'approprieraient en quelque sorte la définition identitaire de leur établissement. Cette appropriation différenciée a en partie des effets sur l'orientation en voie générale, technologique ou en voie professionnelle des élèves de troisième interrogés.

Dans un croisement de regards et de méthodologies, la recherche se centre sur les élèves et leur rapport à l'établissement. Chaque collège se définit par une multitude de dimensions communes aux établissements des deux secteurs mais où chacune a une position particulière. C'est la combinaison de composantes qui peut expliquer les aspects objectifs et subjectifs différenciés des scolarités d'élèves, les conditions de construction des trajectoires scolaires. Le contexte est le cadre de l'action qui est défini et approprié variablement selon les individus co-présents. La description des quatre sphères comme tremplin de théorisation permet d'établir des liens entre les composantes de chacune d'elles. Dans un dialogue entre théorie et terrain, le chercheur construit un savoir empirique, contextualisé et transversal, qui forme une architecture conceptuelle de

décodage des rhétoriques, interactions, pratiques propres aux réseaux d'enseignement.

4. Conclusion

En France, les établissements privés accueillent un collégien sur cinq, mais cette proportion ne rend pas compte de l'ampleur des transferts d'élèves entre public et privé, et de l'offre scolaire locale différenciée. On se doit par conséquent d'enrichir nos connaissances scientifiques sur ce réseau d'enseignement, d'autant plus que les études réalisées amènent à nous demander s'il n'existe pas un effet d'établissement spécifiquement attaché aux collèges privés. Les secteurs d'enseignement se situent entre rapprochement institutionnel et distance identitaire. Dans la continuité des questionnements, décrire et analyser les caractéristiques des contextes de scolarisation de collèges des secteurs privé et public, sous la focale d'une approche qualitative et quantitative, se justifie par la recherche d'une meilleure intelligibilité des phénomènes appréhendés dans leur complexité : chercher dans les mots et les nombres à la fois le particulier et le général, les faits et leur sens.

5. Références

- Ballion, R. (1982). *Les consommateurs d'école. Stratégies éducatives des familles*. Paris : Stock.
- Beaud, S., & Weber, F. (2003). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La Découverte.
- Bellengier, F. (2004). *Le chef d'établissement privé et l'État*. Paris : Berger-Levrault.
- Ben-Ayed, C. (1998). *Approche comparative de la réussite scolaire en milieu populaire dans l'enseignement public et privé. Type de mobilisation familiale et structures d'encadrement*. Thèse, Université René Descartes, Paris V.
- Caille, J.P. (2004). Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire. *Éducation & Formations*, 69, 49-62.
- Cousin, O. (1993). L'effet établissement. Construction d'une problématique. *Revue Française de Sociologie*, XXXIV, 395-419.
- Derouet, J.L. (1987). Une sociologie des établissements scolaires : les difficultés de construction d'un nouvel objet sociologique. *Revue Française de Pédagogie*, 78, 86-108.
- Draelants, H. (2007). Identités organisationnelles et établissements scolaires. Pertinence et conditions d'un transfert conceptuel. *Communication & Organisation*, 30, 188-213.
- Dubet, F., Cousin, O., & Guillemet, J.P. (1989). Mobilisation des établissements et performances scolaires. Le cas des collèges. *Revue Française de Sociologie*, XXX, 235-256.
- Duru-Bellat, M., & Mingat, A. (1988). Le déroulement de la scolarité au collège. Le contexte "fait des différences"... *Revue Française de Sociologie*, XXIX, 649-666.
- Grisay, A. (1993). Le fonctionnement des collèges et ses effets sur les élèves de sixième et cinquième. *Dossiers Éducation & Formations*, 32.
- Hatch, M.J. & Schultz, M. (2002). The dynamics of organizational identity. *Human Relations*, 55, 989-1018.

- Jaboin, Y. (2003). *Le prof dans tous ses états. féminin ou masculin, public ou privé*. Paris: Fabert.
- Langouët, G., & Léger, A. (1994). *École publique ou école privée ? Les zappeurs d'école. Trajectoires et réussites scolaires*. Paris : Éditions Fabert.
- Langouët, G., & Léger, A. (1997). *Le choix des familles. École publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*. Paris : Éditions Fabert.
- Paty, D. (1997). *12 collèges en France. Le fonctionnement réel des collèges publics*. Paris : La Documentation française.
- Prost, A. (1982). Les écoles libres changent de fonctions. In *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France* (pp.413-447). Paris : Labat.
- Tanguy, L. (1972). L'état et l'école. L'école privée en France. *Revue Française de Sociologie*, XIII, 325-375.
- Tapernoux, P. (2001). *Les enseignants du "privé". tribu catholique ?*. Paris: Economica.
- Tavan, C. (2001). *École publique, école privée. Une comparaison sur données françaises*. Mémoire DEA, IEP, Paris.
- Valdenaire, M. (2004). *Les écoles privées sont-elles plus efficaces que les écoles publiques ? Estimations à partir du panel primaire 1997*. Mémoire DEA, EHESS, Paris.
- van Zanten, A. (2009). Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales. Paris: PUF.
- Woods, P. (1990). *L'ethnographie de l'école*. Paris : Armand Colin.